



DECLARATION PREALABLE DE LA FSU CHSCTD01 extraordinaire du vendredi 21 novembre 2014

A l'occasion de ce CHSCTD01 extraordinaire, la FSU tient à réaffirmer sa farouche volonté positive de faire vivre cette instance, et de la faire avancer réellement au service des personnels, en s'appuyant notamment sur le décret de 1982, la circulaire de 2011 mais aussi les toutes récentes « Orientations stratégiques 2014-2015 » du Ministère de l'Education Nationale.

Dans cet esprit, la FSU regrette le retard pris cette année. Le CHSCT de l'Ain n'a aujourd'hui aucune échéance connue, ni pour ses séances, ni pour ses visites d'établissements. Les élus de la FSU espèrent que nous sortirons de ce CHSCT avec un calendrier clair et anticipé, conformément aux demandes que nous avons rédigées. A ce propos, nous pointons le non-respect des 15 jours de convocation, mais avons malgré tout décidé de siéger, avec le souci de l'urgence de faire fonctionner à nouveau cette instance.

Les élus FSU se sont étonnés du refus du DASEN de permettre au secrétaire suppléant d'assurer la continuité du CHSCTD01. Ce refus nous interpelle, car près de 8 semaines se sont écoulées depuis la démission du secrétaire sortant, provoquant une paralysie, que la nomination d'un suppléant avait précisément pour but d'éviter. Nous serons attentifs aux arguments réglementaires pour justifier ce refus.

Globalement, nous attendons et espérons un retour à la normale, quant au respect des textes par l'Administration, qu'il s'agisse de la publication des avis, des réponses aux avis, ou du suivi des propositions et préconisations du comité.

Pour le permettre, nous formulerons de notre côté un certain nombre de propositions, afin d'améliorer et d'intensifier le fonctionnement de cette instance, dans l'attente de l'application du décret sur les moyens alloués au CHSCT, qui devrait en entraîner la montée en puissance.